



Dossier suivi par : Maud CLAVEL

Email : mclavel@abceze.fr

COMPTE RENDU

Contrat de Rivière du bassin de la Cèze

- Réunion du Comité de Rivière -

Réunion du 5 septembre 2013 à Les Mages

Ordre du jour : - *Présentation du bilan mi-parcours*

- *Actualisation de la 2nde phase du Contrat*

Les membres du Comité de Rivière :

NOM	STRUCTURE	
M. VERDIER Fabrice	Conseil Régional Languedoc Roussillon	Excusé
	Conseil Régional Rhône-Alpes	Excusé
M. VERDIER Yvan	Conseil Général du Gard	Présent
M. PISSAS Alexandre	Conseil Général du Gard	Excusé
M. MANIFACIER Jean-Paul	Conseil Général de l'Ardèche	Présent
M. DE LESCURE Jean	Conseil Général de la Lozère	Excusé
M. PIALET Daniel	Syndicat Mixte ABCèze	Présent
M. ROUSTAN Max	SCOT Pays des Cévennes	Excusé
M. LEGROS Gérard	Communauté de communes Hautes Cévennes	Excusé
M. MARC Jacques	Anciennement Communauté de communes Cévennes Actives	Excusé
M. JOLIVET Joël	Anciennement Communauté de communes Cèze-Cévennes	Excusé
M. DUMAS Patrick	Anciennement Communauté de communes Vivre en Cévennes	Excusé
M. BONNEFOND Martial	Anciennement Communauté de communes Valcèzard	Présent
M. EKEL Dominique	Anciennement Communauté de communes du Grand Lussan	Excusé
M. KLEIN Jean-Denis	Anciennement Communauté de communes du Val de Tave	Excusé

M. CHAPELET Jean-Yves	Anciennement Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc	Excusé
M. PIALET Michel	Communauté de communes du Pays de Jalès	Excusé
M. BOISSIN Serge	Anciennement Communauté de communes Cèze sud	Excusé
M. LYONNAIS Jean-Pierre	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon	Excusé
M. ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard	Excusé
M. FABRE Rémy	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Excusé
M. CLUCHIER Pierre	Fédération des Caves Coopératives du Gard	Excusé
M. CHARMASSON André	Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants	Excusé
M. MEJAN Yves	Fédération de pêche du Gard	Présent
M. BERTRAND Alain	Fédération de pêche de la Lozère	Excusé
Mme CESPEDES Gaby	Fédération de l'Hôtellerie de plein air	Excusée
Mme DUMAS Suzanne	Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature	Représenté e par M. BEAUDOT
M. LOUIS Claude	Languedoc Roussillon Nature Environnement	Excusé
M. VAYSSADE Bernard	Consommation Logement et Cadre de Vie	Excusé
M. LOMBARDO Michel	Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents	Présent
Mme BANNWARTH Annick	Comité départemental de canoë-kayak du Gard	Excusée
M. LECAT Gabriel	DREAL Languedoc Roussillon	Excusé
Mme PARENT Charlotte	DISE du Gard	Présente
	MISE de L'Ardèche	Excusé
Mme DE FEAURY Edwige	MISE de la Lozère	Excusée
M. GOLEMBIEWSKI Julien	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Excusé
	ONEMA du Languedoc Roussillon	Excusé
M. MANCHE Yannick	Parc National des Cévennes	Excusé

Etaient également présents:

M. Pascal DANCE, Fédération de Pêche du Gard

M. Franck CAZIN, Syndicat Mixte ABCèze

Mme Maud CLAVEL, Syndicat Mixte ABCèze

En raison du retard de M. VERDIER, retenu à des obsèques, M. MANIFACIER, Vice-président du Comité de Rivière, présidera la réunion.

Ne pouvant malheureusement pas être présente, l'Agence de l'Eau tient néanmoins à souligner la qualité du bilan mi-parcours : « L'Agence considère que le bilan mi-parcours réalisé par vos soins est de qualité très satisfaisante et que celui-ci répond à nos attentes. De plus, le taux d'engagement et de réalisation semble très encourageant et témoigne d'une animation de qualité et d'une réelle dynamique à l'échelle du bassin versant. En ce sens,

nous proposerons à notre prochaine commission d'aide de Décembre la signature d'un avenant permettant de contractualiser notre engagement pour la seconde phase du contrat de rivière.

Au cours de la seconde phase du contrat, l'agence de l'eau restera particulièrement attentive à l'émergence des opérations relatives au partage de la ressource et économies d'eau, ainsi que celles répondant à des objectifs de restauration de la mobilité latérale ou de la continuité écologique. »

A mi-chemin du Contrat de Rivière du bassin de la Cèze (2011-15), il est nécessaire de faire le point sur l'avancement de la programmation et la réactualiser au besoin pour la fin du Contrat. C'est tout l'objet du bilan mi-parcours du Contrat.

Pour réaliser ce bilan, tous les maîtres d'ouvrages pressentis pour la seconde phase ont été rencontrés pour faire le point sur leurs prévisions d'actions. Ensuite des réunions avec les partenaires techniques et financiers ont été organisées pour établir les priorités et les plans de financement. Le Syndicat a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau pour répondre au mieux à ses attendus.

Enfin le Syndicat Mixte ABCèze a validé la programmation le concernant en comité Syndical.

La présentation de la réunion est jointe en annexe.

Rappel sur le Contrat de Rivière

Etait prévu au Contrat de Rivière un montant total initial de 48 479 200€.

Le Contrat de Rivière a été validé par la Comité d'agrément le 8 juillet 2011 et a été signé par l'ensemble des partenaires financiers le 11 décembre 2011.

Bilan de la première phase

Le bilan global d'avancement de la première phase est satisfaisant : 2/3 des actions ont été engagées et 60% des opérations pour un montant de 17 250 995€ (74% du montant prévu).

Sur l'engagement des partenaires financiers, on note une part plus importante des maîtres d'ouvrages locaux. Ceci s'explique en particulier par le désengagement de certains partenaires et l'application de plafond sur certaines subventions.

Ce désengagement n'explique pas en totalité la faiblesse des taux d'intervention de certains partenaires. En effet, le faible engagement du volet inondations impacte le bilan de ceux qui interviennent principalement sur ce volet.

→ *Remarques du Comité de Rivière*

- **Volet A1 et B3**

En complément à Madame CLAVEL qui expliquait le retard pris sur les actions assainissement et eau potable par les moyens contraints des collectivités, Monsieur PIALET explique également la longueur des procédures administratives.

- **Volet B1 (milieu) :**

Monsieur PIALET fait remonter ses inquiétudes concernant l'augmentation importante du nombre de silures dans la Cèze.

Monsieur MEJAN répond que la Fédération de pêche envisage de communiquer auprès des APPMA sur leur non-remise à l'eau.

Monsieur DANCE précise qu'est actuellement menée une réforme de la réglementation sur la pêche. Le classement indésirable du silure est en discussion.

- **Volet B2 (risque inondation) :**

Monsieur BONNEFOND souligne le retard pris sur l'action concernant les repères de crues, alors que celle-ci lui semble primordiale.

Monsieur CAZIN répond qu'elle est débutera premier semestre 2014.

Monsieur CAZIN souhaite souligner le bon avancement des plans communaux de sauvegarde obligatoires (portés par la Communauté de communes de Cèze-Cévennes et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien).

Monsieur LOMBARDO fait part de son inquiétude concernant la fixation d'un atterrissement sur la commune de Laudun, qui l'a amené à écrire au Préfet.

Madame PARENT répond qu'elle a été contactée par le Syndicat des rives de la Basse Cèze à ce sujet et qu'ils comptent engager des travaux sur ce point rapidement.

- **Volet B3 (gestion quantitative)**

Monsieur BEAUDOT voudrait des renseignements sur la connaissance des prélèvements sur le bassin.

Monsieur CAZIN répond que l'étude de détermination des volumes prélevables maximums a été finalisée sur le bassin et permet de faire le point sur les prélèvements, sur leur pérennité et sur leur impact sur les milieux aquatiques. La conclusion générale est que la situation est tendue et que le bassin de la Cèze est en déséquilibre quantitatif.

Des réunions auront lieu prochainement avec les acteurs du bassin pour réfléchir à la mise en place de programme d'actions permettant de pérenniser les usages et préserver les milieux.

- **Financements**

Monsieur MANIFACIER précise que concernant les projets financés par le Conseil Général de l'Ardèche, certes certains taux ont été baissés, mais le Conseil Général a travaillé avec la Préfecture pour que les communes bénéficient en contrepartie d'une dotation de l'Etat. Aucun projet n'a donc été reporté du fait du manque de financement.

En réponse à une question de Monsieur CAZIN, Madame CLAVEL explique que les coûts plafonds sur les stations d'épuration, plafonds les plus appliqués, se basent sur la population actuelle des communes. Par contre, quand les communes prévoient leur équipement, elles le font à minima à l'horizon 25 ans, donc avec forcément une augmentation de population.

- **Bilan général**

Madame PARENT, tout comme l'Agence de l'Eau, souligne le bon démarrage du Contrat de Rivière du bassin de la Cèze et espère que la dynamique sera poursuivie.

Elle précise qu'en tant que financeur, l'Etat n'intervient que sur le volet inondation (et dans une moindre mesure sur l'animation de sites Natura 2000). Sur ce point, une programmation des actions à entreprendre en 2014 a été validée par les services de l'Etat et le Syndicat Mixte ABCèze.

Sur la continuité écologique, les difficultés rencontrées par le Syndicat se retrouvent sur les autres bassins versants. Il a été proposé de retirer la Tave du classement en liste 2 sur la continuité écologique (qui entraîne une obligation du propriétaire d'engager les travaux pour favoriser la continuité écologique sous 5 ans). L'objectif est de concentrer les efforts sur la basse Cèze pendant les 5 ans qui viennent et de reporter le travail sur la Tave ultérieurement.

Actualisation de la seconde phase

L'actualisation de la phase 2 permet de prendre en compte trois paramètres :

- Les difficultés rencontrées en première phase.

Que ce soit celles pour lesquelles des moyens ont été mis en œuvre (retards sur les travaux d'assainissement et d'eau potable, sur les projets mobilité et recharge sédimentaire, sur les projets de gestion du risque inondation) ou ceux ou des solutions immédiates n'ont pas été trouvées (réhabilitation des ANC ou travaux sur l'assainissement des caves particulières).

- L'avancement des connaissances

Finalisation des études : détermination des volumes prélevables maximums, PAPI, Définition des espaces de mobilité

- Les nouvelles règles d'intervention des partenaires financiers

L'Agence de l'Eau a modifié ses règles d'intervention avec la mise en place de son 10^{ème} programme 2013-2018. Désormais chaque demande de subvention doit être justifiée par le gain environnemental apporté par les projets. Par exemple : les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable par l'amélioration du rendement, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement par la suppression des rejet direct par temps de pluie ou l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration et les travaux sur les stations d'épuration par la suppression d'un dysfonctionnement avéré ou la mise en place d'un traitement plus poussé.

Néanmoins l'Agence de l'Eau continue à aider les communes rurales dans le renouvellement de leurs équipements via le Fonds de Solidarité Rurale (FSR), mais à des taux plus faibles.

Sur les modifications dans la seconde phase, on note le report de 10 actions, 12 ont été ajoutées et 11 supprimées.

Le montant de cette seconde phase est de 30 981 848€ et le montant révisé du contrat de 48 412 843€ (contre 48 479 200 prévus initialement).

→ *Remarque du Comité de Rivière*

- **Règles d'intervention des partenaires financiers**

Monsieur CAZIN précise que les nouvelles règles d'intervention de l'Agence de l'Eau amène celle-ci à être beaucoup plus sélective sur les projets qu'elle aide. En particulier, il faudra rester très vigilant à ce que les projets situés en zone rurale continuent d'être suffisamment aidés. En effet, ceux-ci se trouvent en règle générale sur les têtes de bassin, des milieux très sensibles des bassins versants. Et il serait dommage que la nouvelle politique de l'agence conduise à un abandon de ces projets et donc à une détérioration des milieux.

Avenant de l'Agence de l'Eau

Les nouveaux plans de financement seront validés par l'Agence de l'Eau via un avenant au contrat. En particulier cet avenant précise les projets bénéficiant d'une bonification de taux et ceux bénéficiant d'une aide spécifique de l'Agence de l'Eau (à savoir que ceux-ci ne sont pas aidés en dehors d'une inscription au contrat de rivière et appellent une contrepartie).

ANNEXE

DIAPORAMA DE LA PRESENTATION



Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze



CONTRAT DE RIVIERE DE LA CEZE

Bilan mi-parcours

Septembre 2013

RAPPEL

Les priorités du Contrat:

- **Priorité 1** : Optimisation de la gestion quantitative des ressources en eau et Qualité des cours d'eau et des eaux captées pour l'AEP
- **Priorité 2** : Restauration et préservation des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques
- **Priorité 3** : Prévention des inondations et protection contre les risques

RAPPEL

Les montants initiaux du contrat

VOLET		Montant HT
A.1	REDUCTION DES POLLUTIONS DES COLLECTIVITES	22 290 200
A.2-3-4	REDUCTION DES AUTRES POLLUTIONS	3 875 000
B.1	RESTAURATION / ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES	4 381 000
B.2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES	6 330 000
B.3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE	9 830 000
C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT	1 773 000
TOTAL		48 479 200

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan du Volet A1 – Assainissement

- **49%** des actions engagées
- **64%** des opérations engagées / **55%** des P1
- Engagement financier: **8 230 248€**
(72% du prévisionnel)

➤ **Décalage dans la mise en œuvre des opérations**

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan des Volets A2-3-4 – Autres pollutions

- **80%** des actions engagées
- **3/4** des opérations engagées / **81%** des P1
- Engagement financier: **974 689€**
(67% du prévisionnel)

- ☞ Réduction de l'utilisation des pesticides dans les vignobles (projet Camp César) bien démarrée
- ☞ Retard sur les actions liées à l'assainissement des caves particulières

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan du Volet B1 – Milieu

- **2/3** des actions engagées
- **51%** des opérations engagées / **71%** des P1
- Engagement financier: **1 423 118€** (78% du prévisionnel)

- ☞ Restauration et entretien de ripisylve, zones humides: planning tenu
- ☞ Retard sur les opérations liées à la réhabilitation morphologique
- ☞ Difficultés sur l'avancement des actions concernant la continuité écologique

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan du Volet B2 – Risque inondation

- 1/4 des actions engagées
- 23% des opérations engagées / 30% des P1
- Engagement financier: 140 000€
(5 % du prévisionnel)

☞ Faible taux de réalisation dû à la réalisation PAPI pendant cette première phase

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan du Volet B3 – Gestion quantitative

- 3/4 des actions engagées
- 62% des opérations engagées / 70% des P1
- Engagement financier: 5 526 405€
(144% du prévisionnel)

- ☞ Opérations liées à la réduction des prélèvements agricoles bien engagées
- ☞ Retard sur les opérations de réhabilitation de réseau, mais grande mobilisation pour ceux qui se sont engagés

BILAN DE LA PHASE 1

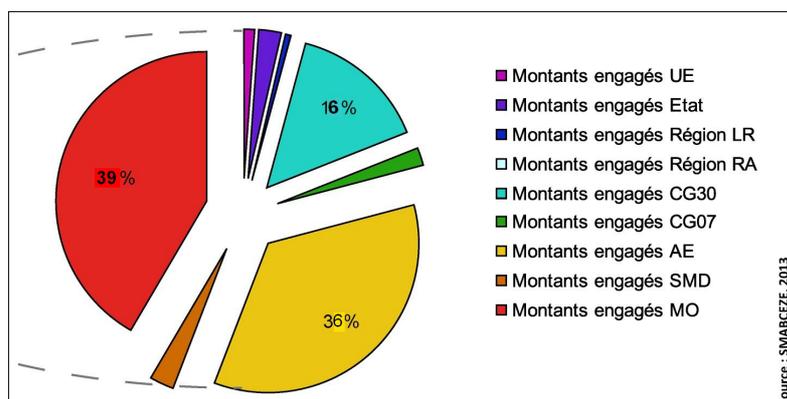
Bilan du Volet C – Animation, Suivi du Contrat

- 100% des actions engagées
- 80% des opérations engagées / 80% des P1
- Engagement financier: **956 535€**
(90% du prévisionnel)

✔ Toutes les actions ont été engagées

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan de l'engagement des partenaires financiers



- ✔ Taux impactés par le retard du volet B2
- ✔ Changement de politique d'intervention

BILAN DE LA PHASE 1

Bilan du Syndicat Mixte ABCèze

- **70%** des actions engagées
- **80%** des opérations engagées
- Engagement financier: **2 101 247€**
(56% du prévisionnel)

- ☞ **Pour les volets A, B3 et C, toutes les actions ont été engagées**
- ☞ **Le volet B2 a pris du retard, le Syndicat ayant été maître d'ouvrage du PAPI**
- ☞ **Bon taux d'engagement pour le volet B1, du retard néanmoins sur la continuité écologique**

BILAN DE LA PHASE 1



Bilan global

- 2/3** des actions engagées
- 60%** des opérations engagées
- Montant engagé: **17 250 995€**
soit 74% du montant prévu

BILAN DE LA PHASE 1



Bilan des actions prioritaires

- **70%** des opérations de priorité 1 engagées
- **86%** des crédits alloués aux priorités 1 consommés
- **12 des 16** opérations prioritaires pour l'Agence de l'Eau engagées

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Prise en compte de 3 points:

- Difficultés rencontrées en 1^{ère} phase
- Avancement des connaissances
- Nouvelles règles d'intervention des partenaires

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Volet A – Qualité de l'eau

- 6 actions reportées, surtout sur l'assainissement
- 7 actions ajoutées, souvent suite à des études réalisées en 1^{ère} phase
- 4 actions supprimées:
 - Manque de moyens pour des collectivités ayant fait de gros investissements en 1^{ère} phase
 - Difficultés d'implication des caves particulières

📄 46 fiches-action / 82 opérations

📄 Montant prévu: 18 875 550€ / 13 251 200€ en P1

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Volet B1 – Milieu

- 2 actions reportées (Seuil de Chusclan et DOCOB « Marais des Agusas »)
- 2 actions ajoutées (hydromorphologie sur la Tave et restauration des zones humides)
- 4 actions supprimées, après réflexion lors du PAPI ou concentration des moyens sur les opérations-phares

📄 19 fiches-action / 36 opérations

📄 Montant prévu: 2 217 400€ / 1 275 000€ en P1

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Volet B2 – Risque inondation

Toutes les fiches-action ont été revues en considérant les fiches PAPI validées en 2013

- 1 action reportée (repères de crues)
- 1 action ajoutée (sensibilisation)

👉 10 fiches-action / 22 opérations

👉 Montant prévu: 1 796 000€ / 875 000€ en P1

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Volet B3 – Gestion quantitative

- 1 action reportée (soutien d'étiage du barrage)
- 2 actions ajoutées concernant la connaissance du karst et la réduction des prélèvements
- 3 actions supprimées, car la priorité est donnée à la réalisation de plans locaux de gestion

👉 11 fiches-action / 64 opérations

👉 Montant prévu: 7 139 898€ / 3 429 898€ en P1

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Volet C – Animation et Suivi

● pas de modifications

✓ 5 fiches-action / 30 opérations

✓ Montant prévu: 953 000€ / 928 000€ en P1

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Récapitulatif financier

VOLET		Montant HT	Dont P1
A.1	REDUCTION DES POLLUTIONS DES COLLECTIVITES	16 784 550	6 255 365
A.2-3-4	REDUCTION DES AUTRES POLLUTIONS	2 091 000	1 869 000
B.1	RESTAURATION / ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES	2 217 400	1 275 000
B.2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES	1 796 000	875 000
B.3	AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE	7 139 898	3 429 898
C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT	953 000	928 000
TOTAL		30 981 848	14 632 263

ACTUALISATION DE LA PHASE 2

Comparaison programmation initiale/révisée

	Nombre d'opérations		Montants Globaux		Montants P1	
	prévues CR initial	après révision	prévus CR initial (€ HT)	après révision	prévus CR initial (€ HT)	après révision
Volet A	182	169	26 165 200	28 080 487	12 403 938	14 409 922
Volet B1	63	60	4 381 000	3 640 518	2 015 260	2 576 818
Volet B2	42	28	6 330 000	1 936 000	3 291 600	1 015 000
Volet B3	103	118	9 830 000	12 846 303	5 013 300	7 820 840
Volet C	58	63	1 773 000	1 909 535	1 719 810	1 829 535
Total	448	438	48 479 200	48 412 843	24 443 908	27 652 115

AVENANT AGENCE DE L'EAU

Bonifications

Action	Maître d'ouvrage	Opération	Année d'engagement	Taux Aide Agence	Majoration Agence
B1.2.5.	SM ABCEZE	Projet confluence Cèze Auzonnet Acquisition foncière (50 + 30 k€)	2014	50%	30%
B1.2.5.	SM ABCEZE	Projet confluence Cèze Auzonnet Travaux (260 k€)	2014	50%	30%
B1.2.10	SM ABCEZE	Travaux mobilité (30 k€)	2014	50%	30%
	Syndicat des rives de la Basse Cèze	Travaux de mobilité (50 k€)	2014	50%	30%
B1.2.11	SM ABCEZE	Acquisitions foncières (30 k€)	2015	50%	30%
A.1.39	CC Vivre en Cévennes	PAPPH (80 k€)	2014	50%	10%

AVENANT AGENCE DE L'EAU

Aides spécifiques contractuelles

Action	Maître d'ouvrage	Opération	Année engagement	Taux aide Agence	Contrepartie attendue par l'Agence		
					Opération	Maître d'ouvrage	Montant
B.1.1.2	SM ABCEZE	Mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve (Equipe verte + prestataire)	2014	30% (75 k€)	Travaux mobilité Bagnols/Cèze (B1.2.10)	SM AB CEZE	30 € (2014)
			2015	30% (75 k€)	Gestion des bancs de graviers (B.1.1.3)	SM AB CEZE	55 k€ (2014 /15)
B.1.4.1	Bagnols / Cèze	Valorisation des bordures de Cèze	2015	30% (15 k€)	Acquisition foncière - enveloppe mobilité	Bagnols / Cèze	40 k€ (2013/14)
B1.4.2	SM ABCEZE	Reconstitution ripisylve –St Ambroix	2014	30% (55 k€)	Travaux confluence Cèze Auzonnet (B.1.2.5.)	SM AB CEZE	260 k€ (2014)
B.1.3.4	Association Cèze sur Vin	Mise en valeur du projet de renaturation	2015	30% (17 k€)	Travaux mobilité et renaturation confluence Cèze - Tave	Association Cèze sur Vin	166 k€ (2015)
		Entretien ripisylve post-travaux	2015	30% (1 k€)			

AVENANT AGENCE DE L'EAU

Aides spécifiques contractuelles

Action	Maître d'ouvrage	Opération	Année engagement	Taux aide Agence	Contrepartie attendue par l'Agence		
					Opération	Maître d'ouvrage	Montant
C2	SMABCèze	Journal du Contrat	2014/ 2015	50% (soit 5 k€)	Formation des agents communaux sur la gestion des cours d'eau (B.1.1.4)	SMAB Cèze	Interne (2014/ 2015)
C3	MNE30	Sensibilisation des scolaires	2014/ 2015	50% (soit 4 k€)	Programme éducatif en lien avec les principaux enjeux du BV et validé par le Syndicat		
C3	Familles rurales	Sensibilisation des scolaires	2014/ 2015	50% (soit 30 k€)	Programme éducatif en lien avec les principaux enjeux du BV et validé par le Syndicat		
C3	CC Vivre en Cévennes	Sensibilisation des scolaires	2014/ 2015	50% (soit 30 k€)	PAPPH intercommunal	CC Vivre en Cévennes	80 k€ (2014)
C3	Bagnols / Cèze	Sensibilisation des scolaires	2014/ 2015	50% (soit 10 k€)	Travaux de mise en séparatif des réseaux EU	Bagnols / cèze	250 k€ (2015)